

Le bill à l'étude recommande l'adoption d'une mesure que j'approuve. Nous avons tous l'obligation de nous occuper de ce bill. Nous savons tous, du fait que nous travaillons au Parlement et que la loi nous est familière, que l'efficacité des lois est limitée, et nous convenons tous qu'il est absurde de faire des lois que nous ne pouvons appliquer. Nous avons tort de faire des lois ou de les conserver si elles ne répondent pas aux vœux de la population. C'est particulièrement regrettable et nous devrions l'éviter autant que possible, surtout lorsqu'il s'agit d'une loi comportant la mise à mort officielle de certains êtres humains. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, mon vote personnel, et j'insiste sur le mot personnel, exprimé en tant que simple député, sera en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Hillsborough (Mr. Macquarrie)—Les Affaires extérieures—Israël—L'établissement de colonies dans les territoires arabes occupés—La position du gouvernement canadien; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Air Canada—Les rumeurs de déménagement hors de Winnipeg de la direction des finances—Les intentions du gouvernement; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La Main-d'œuvre—Le programme d'initiatives locales—Demande d'une décision quant à la prolongation des projets.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, est-ce que le chef de l'opposition accepterait de répondre à une question avant de terminer son intervention?

M. Clark: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. Benjamin: Je tiens à dire combien j'ai apprécié le discours que le chef de l'opposition vient de prononcer.

Peine capitale

Mais, comme je sais que lui, moins que quiconque, ne voudrait que l'on pense qu'il ménage la chèvre et le chou à quelque propos que ce soit, je voudrais lui demander, advenant qu'il soit premier ministre et que la loi prévoie la peine de mort, s'il accepterait de revenir sur ses observations antérieures et dire s'il présenterait ou non une mesure visant à supprimer la peine de mort des textes de loi.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'espérais que je n'aurais pas à répondre à des questions hypothétiques au début de ma carrière. J'ai indiqué assez clairement que si j'étais premier ministre, j'appliquerais la peine capitale si c'était la loi du pays. J'aimerais également préciser que malgré l'importance de cette question, le pays doit faire face, à mon avis, à d'autres priorités beaucoup plus urgentes qui viennent bien avant au programme des travaux du gouvernement que nous formerons.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).

M. Benjamin: J'invoque le Règlement...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je signale au député que s'il veut faire un discours, j'ajouterai son nom à la liste, mais pour l'instant, c'est le député de High-Park-Humber Valley qui a la parole.

● (1650)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, comme je suis partisan du maintien de la peine de mort, il m'est difficile de suivre notre chef. Il a, avec beaucoup de force, souligné que, sur cette question que doit trancher un vote libre, il parlait en tant que député et non en tant que chef, j'apprécie beaucoup son insistance. Ce qui compte le plus, ce que nous devons tous comprendre, c'est qu'il a affirmé qu'indépendamment du résultat de ce vote, lorsqu'il deviendra premier ministre, dans deux ans d'ici...

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: ... au contraire du premier ministre actuel (M. Trudeau), dont le mandat expirera bientôt, il répondra aux aspirations de la population et appliquera les lois adoptées par le parlement, quelles qu'elles soient. Je vois que je n'ai que quelques minutes, monsieur l'Orateur; permettez-moi de souligner d'abord un fait connu de tous; si un certain nombre de députés sont déjà intervenus dans ce débat sur la peine capitale, il en reste beaucoup plus qui voudraient le faire. On prend note des positions exprimées à cet égard, et je suppose qu'il se trouve des pontifes pour noter qui est partisan de l'abolition et qui est partisan du maintien de la peine de mort.

D'après ces chiffres, nous pouvons conclure que la question de la peine capitale crée des ennuis au gouvernement, et bien sûr, cela se comprend. Le gouvernement semble constamment en difficulté, c'est maintenant son pain quotidien; la seule question qu'on puisse se poser concerne la nature de ses difficultés à un moment donné. De toute façon, cela ne devrait pas trop le gêner puisqu'il fait ses projets au jour le jour, ou au mieux à la petite semaine.